

Caen. Harcèlement à l'ESPE : prison avec sursis requis contre l'ancien directeur

Tendance Ouest

1-2 minutes

Entre 14 et 18 mois de prison avec sursis ont été requis, le mercredi 24 juin, contre l'ancien directeur de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Caen. Stanislas Hommet y était jugé depuis la veille pour harcèlement moral et sexuel, de 2010 à 2016.

S'il a reconnu dans ses réquisitions que le prévenu était "*dans un système qui n'était pas simple, avec des injonctions ministérielles, une pression*", Jean-Michel Rotaru, procureur adjoint de la République, estime cependant que "*l'ensemble des faits reprochés sont parfaitement constitués*", pour les quatorze plaignants. "*J'ai honte*", a répété ce mercredi à la barre Stanislas Hommet. Son avocate, M^e Aline Leuret, a demandé la relaxe, plaidant une "*absence totale d'intention de nuire*", évoquant elle aussi le contexte de réforme des écoles de professeurs. Selon l'avocat des parties civiles Olivier Lehoux, de 50 à 70 victimes avaient été dénombrées au départ dans cette affaire, mais "*1 % des PV de l'inspection du travail viennent devant la juridiction*". Délibéré le jeudi 30 juillet à 8 h 30.